

# Demande d'installation d'un assainissement non collectif

## Saint-Brieuc Armor

Agglomération gère le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) des 32 communes de son territoire.

Cette mission comprend, pour les constructions neuves ou les réhabilitations de bâtiments, un contrôle technique obligatoire consistant en la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur.

Mise à jour le 21 octobre  
2020

## Faire ma demande d'installation

La demande d'installation est à transmettre en ligne ou par courrier postal.

# Contact rapide



Le Centre Technique de l'Eau

**Pour appeler un conseiller :**

Composez le 02 96 68 23 50 - Nos conseillers sont joignables du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h00.  
Fermeture le jeudi après-midi.

Pour nous envoyer un courrier ou nous rendre visite, nos bureaux sont ouverts au public à l'adresse suivante : 1 rue de Sercq - ZAC des plaines villes - 22000 Saint-Brieuc - du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 & de 13h30 à 17h00.  
Fermeture le jeudi après-midi.

L'accueil du

[pôle de proximité de Ploëuc-L'Hermitage](#)

est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Pour les communes de Saint-Carreuc et Plœuc-L'Hermitage, le numéro pour contacter un conseiller est 02 96 42 17 70.

[Nous contacter en ligne](#)



En cas d'urgence (hors des horaires ci-dessus)  
Composez le 02 96 62 54 00 (24h/24 7j/7)

